

*Date de dépôt : 28 août 2019*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Alberto Velasco : Les luxueux rapports des entités publiques sont-ils une dérive somptuaire ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 7 juin 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*La Fondation des parkings a récemment fait publier son rapport gestion pour présenter l'entité publique. Le rapport fait 71 pages en papier glacé, reliées dans une édition enrichie de photos présentant les différents métiers en lien avec ses activités. A l'heure où le principal souci des entités publiques est de se préoccuper des moyens financiers mis à leur disposition pour continuer à délivrer des prestations de qualité, on est en droit de se demander si une telle dépense n'est pas exagérée.*

*Mes questions sont donc simples :*

- 1. Combien de numéros du rapport de gestion de la Fondation des parkings ont été publiés ? A qui étaient destinées ces publications ? Combien ont-elles coûté ?***
- 2. A quelle agence de communication cette publication a-t-elle été confiée ? Y a-t-il eu un appel d'offres ? Et, si oui, qui sont les personnes qui ont choisi l'agence ?***
- 3. Le Conseil d'Etat peut-il dire quelles sont les entités publiques qui ont fait publier leur rapport de gestion ou leur rapport d'activités ? Combien ces publications ont-elles coûté par entité et à qui ont-elles été destinées ?***

- 4. *A l'heure d'une profonde prise de conscience mondiale sur l'environnement, le Conseil d'Etat considère-t-il qu'il est opportun de continuer à éditer des rapports de gestion dans des versions de luxe, telle que présentée par la Fondation des parkings, alors qu'une version électronique serait suffisante ?***

*Que le Conseil d'Etat soit remercié pour les réponses qu'il apportera à la présente.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

- 1. *Combien de numéros du rapport de gestion de la Fondation des parkings ont été publiés ? A qui étaient destinées ces publications ? Combien ont-elles coûté ?***

Le rapport annuel de la Fondation est habituellement imprimé à 300 exemplaires, et est destiné notamment aux partenaires institutionnels de la Fondation des parkings (ci-après : la Fondation), au canton et aux communes, ainsi qu'à ses clients et prospects privés. Il constitue un outil de communication, y compris commercial, important, car il montre l'étendue de l'expertise et du savoir-faire ainsi que des prestations proposées par la Fondation. Il peut par exemple être remis en main propre lors de contacts avec des prospects ou nouveaux clients.

Le rapport annuel 2018, paraissant en 2019, année du jubilé de la Fondation, a exceptionnellement été imprimé à 400 exemplaires, en raison des événements organisés durant cette année particulière. Un concept visuel impliquant davantage de prises de vue a également été développé pour mettre en avant les collaboratrices et collaborateurs, à l'occasion des 50 ans de la Fondation.

Le coût du rapport annuel 2018 (visuels – mise en page – production) s'est élevé à 21 940,60 francs (TTC), et se décompose ainsi :

- Concept visuel : 9 693,00 francs (TTC);
- Réalisation : 4 911,10 francs (TTC);
- Impression (400 exemplaires) : 7 336,50 francs (TTC).

- 2. *A quelle agence de communication cette publication a-t-elle été confiée ? Y a-t-il eu un appel d'offres ? Et, si oui, qui sont les personnes qui ont choisi l'agence ?***

La Fondation ne travaille pas avec des agences, mais directement avec les prestataires concernés. Elle demande toujours plusieurs devis et veille à varier les fournisseurs. Ces derniers sont choisis par le service de communication de la Fondation, avec l'accord de principe de la direction générale.

**3. *Le Conseil d'Etat peut-il dire quelles sont les entités publiques qui ont fait publier leur rapport de gestion ou leur rapport d'activités ? Combien ces publications ont-elles coûté par entité et à qui ont-elles été destinées ?***

Tous les établissements de droit public, tels que ceux définis dans la loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP – A 2 24, art. 3), produisent un rapport de gestion annuel qui est public, conformément à l'article 58, lettre i, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF – D 1 05). Des rapports d'activités sont également réalisés en lien avec les contrats de prestations passés avec l'Etat (UNIRESO, TPG par exemple), mais il ne s'agit pas de rapports destinés au public. Le format de leurs publications, papier et/ou électronique, est laissé à l'arbitrage de leur direction.

Concernant les **TPG**, leur rapport de gestion 2018 est disponible essentiellement en version numérique. Quelques exemplaires papier ont cependant été édités, mais en nombre extrêmement limité. D'ailleurs pour 2019, il est prévu de ne l'avoir qu'en format électronique.

S'agissant de l'**Aéroport international de Genève (AIG)**, en 2018, 1 000 exemplaires ont été imprimés en français et 500 en anglais, pour un coût total de 29 000 francs. 13 exemplaires papier (principalement en français) ont été envoyés par courrier. Environ 1 700 exemplaires (soit environ 1 300 en français et environ 400 en anglais) l'ont été par courrier électronique. Le reste a été distribué lors du Forum International d'Annemasse, au cours de la semaine du Développement Durable, à l'interne, etc.

Pour les **Fondations immobilières de droit public (FIDP)**, les rapports de gestion sont publiés exclusivement sous format électronique. Toutefois, les FIDP ont exceptionnellement publié en 2018 un « Rapport de législation 2014-2018 », en version papier édité à 300 exemplaires pour un coût d'environ 45 000 francs. Ce rapport était destiné à tous les députés du Grand Conseil, ainsi qu'à tous les administrateurs sortants et nouveaux administrateurs désignés dans les divers conseils de fondation des FIDP.

Concernant la **Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC)**, 310 exemplaires du rapport d'activités 2018 ont été publiés en version papier pour un coût total de 21 749 francs. Ils ont été distribués aux partenaires usuels de la FPLC (communes, coopératives d'habitations, FIDP, promoteurs et régies).

Du côté de la **Fondation pour les terrains industriels (FTI)**, 150 exemplaires du rapport d'activités 2018 ont été publiés en version papier pour un coût total de 1 911 francs. Ces exemplaires papier sont destinés aux visiteurs occasionnels. Les rapports d'activités sont envoyés en version électronique aux différents partenaires (Conseil d'Etat, communes, etc.).

S'agissant des **Services industriels de Genève (SIG)**, leur rapport annuel 2018, composé du rapport de gestion et du rapport financier, est imprimé à 150 exemplaires. Les SIG diffusent également des rapports d'activités « Assainissement des Eaux Usées et Valorisation des Déchets », imprimés à 30 exemplaires. Ces trois rapports sont réalisés exclusivement en interne. Les coûts externes de réalisation pour 2018 se sont élevés à 700 francs (coût du photographe externe). Tous ces rapports sont disponibles sur le site internet des SIG et envoyés en version électronique aux différents partenaires (Conseil d'Etat, Ville de Genève, communes, etc.).

**L'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD)**, dans le cadre de ses actions en matière de responsabilité sociétale d'entreprise et dans un souci d'économie, n'a pas imprimé son rapport annuel 2018. Celui-ci est accessible sur un site internet dédié (<https://ra.imad-ge.ch>), consultable également par tablette et téléphone portable. Le lien pour accéder au rapport annuel 2018 a été envoyé par courriel à environ 380 personnes : conseillers d'Etat, communes, députés, interlocuteurs institutionnels (Etat, autres EPA, sélection de cadres des HUG, Hautes écoles, organisations privées de soins à domicile d'autres cantons, etc.) et autres partenaires du domaine de la santé (associations, EMS, foyers de jour, etc.).

**Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)** ont cessé de publier leur rapport d'activités sous forme imprimée en 2018. En 2019, pour la première fois, le rapport d'activités (rapport 2018) a été édité exclusivement sous la forme d'un site Internet dédié consultable sur PC, tablettes et smartphones (<https://panorama.hug-ge.ch/2018/rapport-dactivite-2018>).

Le rapport de gestion 2018 de l'**Université de Genève (UNIGE)** a été produit en deux versions, électronique et imprimée. La première, également consultable sur le site Internet de l'UNIGE, est diffusée très largement, notamment au sein de la communauté universitaire et dans les réseaux nationaux et internationaux de l'institution.

La version papier, limitée à 600 exemplaires, est prioritairement destinée aux autorités cantonales et fédérales ainsi qu'aux partenaires institutionnels de l'université, fondations et entités publiques ou privées, qui la soutiennent dans son développement. Elle est également utilisée lors de prises de contact avec des partenaires potentiels, l'université ayant renoncé à faire imprimer des

plaquettes de présentation. La version « papier » du rapport de gestion a été imprimée en interne, par les soins de Repromail. Son coût total s'est élevé à 25 867,95 francs.

Le rapport de gestion 2018 de la **HES-SO Genève** a été tiré à 1 200 exemplaires, sur du papier FSC issu de sources responsables. Il est destiné au monde politique, aux responsables des organes de formation, aux formateurs, aux orienteurs professionnels, au monde économique, aux différents partenaires de la HES-SO Genève, au personnel, aux étudiants ainsi qu'à toute personne intéressée par les activités de la HES-SO Genève et de ses six écoles (HEPIA, HEG, HEAD, HEM, HEdS, HETS). Le rapport de gestion est mis à disposition sous forme électronique à plus de 5 000 personnes. L'intégralité des coûts se rapportant au rapport de gestion 2018 s'élève à 28 500 francs + TVA.

Depuis 6 ans, le rapport annuel de la **Fondation officielle de la jeunesse (FOJ)** est imprimé en 200 exemplaires sur du papier refutura recyclé. Il est destiné notamment aux partenaires institutionnels de la FOJ, à ses donateurs et organes de subventionnement. Il demeure un outil de communication institutionnelle et permet de rechercher des fonds auprès de donateurs privés (fundraising). Le coût du rapport annuel 2018 (visuels – mise en page – production) s'est élevé à 14 817 francs (TTC).

Le rapport d'activités de la **Fondation d'aide aux entreprises (FAE)** est destiné aux différentes parties prenantes liées à son activité, comme les banques, les fiduciaires et les communes. L'édition du rapport d'activités 2018 a coûté 9 423 francs. Ledit rapport est édité à 300 exemplaires.

Le rapport d'activités de la **Fondation Ecllosion** est destiné aux différentes parties prenantes, comme les entreprises actives dans les sciences de la vie, les investisseurs privés ou les chercheurs dans le domaine des biotechnologies. Il n'existe pas de version papier du rapport d'activités qui est uniquement édité en format électronique. Le coût de réalisation de ce rapport d'activités est de 1 938 francs.

Le rapport d'activités 2018 de **l'Hospice général** a été publié uniquement en version numérique (format vidéo).

Concernant la **Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)**, elle a imprimé 800 exemplaires de son rapport d'activités, qui sont principalement destinés aux entités FASe, aux présidences associatives, aux entités publiques qui financent la FASe, aux nouveaux employés de la FASe et aux commissions du Grand Conseil et des communes. Le coût est de 15 680 francs pour les 800 exemplaires annuels.

**Les établissements publics pour l'intégration (EPI)** publient, sous format imprimé, 650 exemplaires de leur rapport d'activités, qui sont principalement destinés aux visiteurs des centres EPI, aux personnes photographiées, aux membres du Conseil d'administration, aux financeurs et aux commissions du Grand Conseil. Les 650 exemplaires sont réalisés au sein des EPI, par l'atelier des Arts graphiques. Le coût total est de 14 723 francs.

Enfin, **la Caisse publique de prêts sur gage** s'est limitée à publier sur son site internet son rapport de gestion, lequel n'a engendré aucun coût.

***4. A l'heure d'une profonde prise de conscience mondiale sur l'environnement, le Conseil d'Etat considère-t-il qu'il est opportun de continuer à éditer des rapports de gestion dans des versions de luxe, telle que présentée par la Fondation des parkings, alors qu'une version électronique serait suffisante ?***

Force est de constater que la production « papier » s'agissant de la Fondation des parkings est relativement faible, soit 300 exemplaires en général, mais qu'elle pourrait être amenée à être réduite au profit de versions électroniques, lesquelles sont d'ores et déjà utilisées.

Par ailleurs, pour l'ensemble des établissements cités dans cette réponse, il convient de relever que des versions électroniques des rapports de gestion ou d'activités sont disponibles, limitant ainsi le nombre d'exemplaires « papier » produit.

En conclusion et au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat souhaite poursuivre le développement de la dématérialisation dans ce domaine. Il entend ainsi privilégier à l'avenir, autant que faire se peut, les versions électroniques de ces rapports, et ce, afin de réduire encore le volume des exemplaires imprimés. Le Conseil d'Etat veillera également, dans la mesure du possible, à rendre ces rapports plus synthétiques ainsi qu'à les harmoniser.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS